

# Demande de pré-inscription en crèche

La demande de pré-inscription en crèche pour un accueil régulier s'effectue à partir du 4<sup>e</sup> mois de grossesse (3 mois révolus).

## Accueil régulier

Pour faire enregistrer une demande d'inscription sur la liste d'attente pour une place en crèche, les familles doivent prendre rendez-vous avec le Service Petite Enfance, qui se déroulera en Mairie sur les créneaux rendus disponibles (en général, les mercredis matins et les vendredis après-midis) .

### **Lors du rendez-vous, vous devrez fournir les photocopies des documents suivants :**

- Justificatif d'identité de chacun des 2 parents (carte d'identité ou passeport ou titre de séjour valide)
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'eau électricité ou gaz, promesse de vente ...) de moins de 3 mois
- En cas d'hébergement : Copie du justificatif d'identité de l'hébergeur, attestation sur l'honneur signée par celui-ci et justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pour les enfants nés : Extrait d'acte de naissance ou livret de famille
- Pour les enfants attendus : Certificat de grossesse établi par le médecin, la sage-femme, la CPAM ou la CAF, faisant apparaître la date de début de grossesse ou la date présumée d'accouchement, afin d'attester que les 3 premiers mois de grossesse sont écoulés
- Attestation d'affiliation à la CAF faisant apparaître le matricule d'allocataire du ou des représentants légaux.